



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Séance du Mercredi 31 janvier 2007**

Date de la convocation 24 janvier 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M. Jean Noël SATGER, Aspiran  M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac  M. Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Canet  Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras  M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault  M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault  MM. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault  Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault  M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault  M. Olivier BRUN, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian  M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon  M. Robert ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan  M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc  M. Gérard VALENTINI, Valmascle  M. Nicolas MIGNANI, Villeneuveville  M. Bernard KHON, Villeneuveville</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC  M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES  M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

**Objet : Affaire Communauté de communes du Clermontais c/ CINESI – Habilitation donnée au Président à représenter la Communauté de communes devant le Tribunal Administratif.**

Monsieur BILHAC informe le conseil communautaire que Mme ou Mr Gilbert CINESI ont présenté une requête (n° 0605921-4) devant le Tribunal Administratif de Montpellier afin d'obtenir réparation pour préjudice subi.

En conséquence, Monsieur BILHAC propose au conseil communautaire :

- D'habiliter Monsieur le Président à représenter la Communauté de communes de Communes du Clermontais devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans le cadre de la procédure engagée par Mme ou Mr Gilbert CINESI,

- De confier à la S.C.P. CHARREL et Associés (34960 Montpellier cedex 2), Avocat sus nommé, le dossier aux fins de représenter la Communauté de communes du Clermontais et défendre ses intérêts dans cette affaire et ses suites.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BILHAC et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**HABILITE** Monsieur le Président à représenter la Communauté de communes de Communes du Clermontais devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans le cadre de la procédure engagée par Mme ou Mr Gilbert CINESI,

**DECIDE** de confier à la S.C.P. CHARREL et Associés (34960 Montpellier cedex 2), Avocat sus nommé, le dossier aux fins de représenter la Communauté de communes du Clermontais et défendre ses intérêts dans cette affaire et ses suites.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais

Bernard SOTO